SNUipp - FSU

# Unitaires 10

Numéro 161
septembre 2022

CPPAP 1224 S 07094
ISSN 2263 - 679X
Imprimeur & Editeur SNUipp-FSU AUBE 3 bis rue Voltaire 10 000 TROYES
Directeur de publication Christian ROUSSEAU
10 Numéros par an
Prix unitaire de 0.80 €

TROYES PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 2 septembre 2022

*Contact*
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

## RESPECT ECOLE PUBLIQUE !

ÉDITO

Après la parution de la nouvelle circulaire de rentrée sans nouveautés, la rentrée scolaire s'annonce malgré tout bouleversante !

Mais les enseignant.es ont le dos large ! Suffit-il pour autant de compter sur l'engagement de chacune et chacun pour réduire le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire ? Suffit-il de constater le manque d'attractivité du métier en compensant le déficit d'enseignants par un recrutement croissant d'enseignants contractuels ? Suffit-il de prôner une réforme constante de la formation des enseignant.es pour la rendre effective et efficace ? Suffit-il de rapprocher les directeurs.trices d'une hiérarchie de plus en plus éloignée du terrain mais de plus en plus proche des pouvoirs pour améliorer le fonctionnement de l'école ?

Les réorganisations importantes et intempestives de notre métier soumises au pilotage du système par l'évaluation, soit disant « moderne », ne font que bouleverser le sens de notre métier et épuiser une profession qui attend surtout du soutien et du respect !

Il est temps de bâtir un vrai projet pour l'école, ambitieux, respectueux des enseignants, des élèves et des parents qui soit **totalement déconnecté de l'alternance politique ET qui soit le fruit d'une vraie réflexion démocratique !**

Fabrice LAMQUIN

RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique
SNUipp FSU

## SOMMAIRE

Edito P1
Le SNUipp-FSU de l'Aube: qui sommes-nous? P2
Bulletin de syndicalisation P3
Stage FSU P4
+ encart « *à conserver !* »
+ encart évaluation d'école

## OPÉRATION 1 JOURNAL = 1 ENSEIGNANT !

Les organisations syndicales n'ont plus accès aux nouvelles affectations des collègues à la rentrée. Si certains journaux sont mal adressés, pensez à les distribuer aux collègues nouvellement nommés dans votre école.

Fédération Syndicale Unitaire

# Le SNUipp-FSU Aube

## Des enseignant.e.s avant tout !

**CAPD** : Commission administrative paritaire départementale ( Carrière des enseignants : mouvement, promotions,...)

**CTSD** : Comité technique spécial départemental ( Moyens des écoles et collèges : carte scolaire 1er et second degré,...)

**CTA** : Comité technique académique ( Moyens des écoles et collèges, à l'échelon rectoral )

**CDEN** : Conseil départemental de l'éducation nationale (Carte scolaire, questions liées à l'éducation, avec les parents, élus, ...)

**CDAS** : Commission départementale de l'action sociale **CAAS** : Commission académique de l'action sociale

**Commission de réforme** : Statue sur les droits des personnels confrontés à la maladie ou l'accident

| | |
|---|---|
| **Ludivine AUBRY**<br>*Adjointe élem les Noés Près Troyes*<br>*Permanence : jeudi (+ INSPE de 9h à 13 h30 )* | **Co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 10**<br>Responsable Néotitulaires<br>Elue Suppléante CAPD, CDAS et commission de réforme |
| **Céline SOLER**<br>*Adjointe école élémentaire Jean Jaurès* | Élue suppléante CAPD<br>Représentante suppléante CTSD et CDEN |
| **Nathalie SCHUK**<br>*Adjointe mat S. Weil La Chapelle St Luc*<br>*Permanence vendredi de 10h à 15h* | **Co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 10**<br>Élue titulaire CAPD<br>Représentante titulaire CDAS et CAAS<br>Représentante titulaire CDEN<br>Représentante suppléante en CTSD et CHSCT |
| **Fabrice LAMQUIN**<br>*ZIL élem Tauxelles Troyes*<br>*Permanence : lundi, mardi de 9h à 12h30-14h30 à 17h* | **Co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU**<br>Élu suppléant en CAPD<br>Secrétaire du CHSCT départemental<br>Représentant suppléant CTSD et CHSCT académique<br>Représentant titulaire à la Commission de Réforme |
| **Caroline LABORDE**<br>*BDFC*<br>*Permanence lundi et mardi de 8h30 à 12h00 - 14h00-16h30* | Elue suppléante CAPD<br>Représentante suppléante CHSCT départemental<br>Représentante titulaire CDEN |
| **Nathalie ROUQUET**<br>*Directrice mat Creney* | Représentante titulaire CTSD |
| **Christian ROUSSEAU**<br>*Directeur mat J. Moulin La Chapelle St Luc* | **Co-secrétaire départemental du Snuipp-FSU** |
| **Gaëlle CHABLE**<br>*ULIS G. Guingouin Ste Savine*<br>*Permanence le vendredi de10h à 15h* | Trésorière<br>Elue titulaire CAPD<br>Représentante titulaire CTSD |
| **Ana Maria FABIANO**<br>*Adjointe mat Arnaud, Troyes*<br>*Permanence jeudi (+INSPE de 9 h à 13 h30 )* | Elue titulaire CAPD<br>Représentante titulaire CDAS |
| **Jean Claude MURA**<br>*Adjoint élém J.Jaurès La Chapelle St Luc* | Élu titulaire CAPD<br>Représentant titulaire à la Commission de Réforme |

La loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » a considérablement privé les représentants des personnels de leurs prérogatives au sein des instances, réduisant leur rôle à un simple accompagnement individuel en cas de recours administratif. L'esprit de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 voulant rendre chaque fonctionnaire citoyen et acteur de l'amélioration du service public se trouve ainsi profondément remise en cause, laissant place à l'arbitraire des décisions autoritaires et hiérarchiques. Cependant, nous espérons pouvoir agir dans l'intérêt de tous mais cette action n'est possible qu'avec l'adhésion du plus grand nombre d'entre vous. Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance et qui nous feront encore confiance cette année !

SNUipp Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03 25 73 70 07
Snu10@snuipp.fr

# Bulletin d'adhésion 2022-2023

Le SNUIPP10 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (*L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Unitaires 10…*) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse :_____

e-mail :

Ville :_____ CP :_____

_____

Tél :_____ Portable :_____

Etablissement :

Corps :

Fonction :

Nomination à TP ou à TD (entourer)

Année de sortie de l'ESPE :

Echelon : Depuis le :

Quotité de travail :

| Echelons | Instit | PE / PSY | PE / PSY HC | PE / PSY CL EX |
|---|---|---|---|---|
| 1 | | 100 € | 180 € | 221 € |
| 2 | | 129 € | 194 € | 234 € |
| 3 | | 134 € | 206 € | 247 € |
| 4 | | 140 € | 223 € | 265 € |
| 5 | | 144 € | 238 € | 1er chevron 285 € |
| 6 | | 150 € | 251 € | 2e chevron 295 € |
| 7 | | 158 € | 257 € | 3e chevron 305 € |
| 8 | | 169 € | | |
| 9 | | 183 € | | |
| 10 | 150 € | 196 € | PEGC Cl exc 230 € | |
| 11 | 165 € | 210 € | | |
| PES et enseignant.es contractuel.les : 100 € | | Etudiant.es (M1, M2 hors stagiaires) : 50€ | | |
| AESH : 25 € | | Disponibilité, congé parental : 90€ | | |

**COTISATIONS SUR LES INDEMNITES**

Exercice en REP : 4€
Exercice en REP+ : 8€

Dir de SEGPA : 23€ Dir 1 cl : 6€
Dir 10 cl et + : 11€ Dir 2/4 cl : 7€
Dir 5/9 cl : 9€

PE SEGPA/ULIS COLL LYC/ESMS : 9€
PE ULIS école/ UPE2A : 4€
CPC : 8€
PEMF : 5€
PE exerçant en prison : 3€

**Temps partiels :** Cotisation proportionnelle avec un minimum de 90 €

**RETRAITE(E)S**
Pension < 1350 € : 100 €
1350 € < Pension < 1650 € : 113 €
1650 € < Pension : 130 €

Ma cotisation s'élève à _____+indemnité(s)_____=_____€,
Date et signature :

☐ Prélèvements mensuels (sauf août et septembre), égaux à 1/10e de la cotisation annuelle et automatiquement reconduits chaque année scolaire. Complétez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joignez un RIB ou postal. Vous recevrez en septembre de chaque année une fiche de mise à jour.

☐ En 1 fois : ci-joint un chèque à l'ordre du SNUipp-Aube

☐ En ……fois : ci-joint……chèques à l'ordre du SNUipp-Aube (mois d'encaissement au dos)

**Mandat de Prélèvement SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU AUBE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**DEBITEUR**
Référence Unique de Mandat* :
Votre Nom :
Votre adresse :
Votre code postal :
Votre ville :

**CREANCIER**
Identifiant créancier SEPA : **FR15ZZZ431681**
SNUIPP AUBE
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSSEURS DES ECOLES ET PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU COLLEGE
3 BIS RUE VOLTAIRE 10000 TROYES

IBAN : I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I Code BIC : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

A Le

Signature Paiement récurrent

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
* Nous vous communiquerons votre RUM 14 jours avant le premier prélèvement

# A VOS AGENDAS

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

**Jeudi 18 octobre de 9h30 à 16h30**

**Lieu à préciser**

# Bien faire son travail
# A quel prix ?

*animé par **Yannick LEFEBVRE**, professeur d'histoire géographie, militant de la FSU, membre de l'équipe nationale du SNES-FSU.*

*Ce stage sera l'occasion de mettre en lumière que l'organisation du travail, les modes de communication entre pairs et/ou avec la hiérarchie, les objectifs assignés peuvent, à votre insu ou pas, vous empêcher de faire un travail de qualité au point de devenir en contradiction totale avec vos représentations de votre métier. Ainsi, nous vous aiderons peut être à comprendre que le débordement, la fatigue dont on ne se repose pas et la culpabilisation ne relèvent pas seulement et uniquement de votre responsabilité pleine et entière mais sont le plus souvent générés et entretenus par le fonctionnement de notre institution.*

*La FSU œuvre depuis des années a aider les personnels individuellement quand ces éléments deviennent trop lourds, voire créent de la souffrance. Mais la FSU au travers d'un « chantier travail » auquel participent de nombreux chercheurs et enseignants s'efforce surtout d'expliquer les mécanismes mis en place depuis de nombreuses années au travers des politiques dites de «modernisation du service publique » afin de permettre à chacun de nous de « résister » et trouver l'épanouissement attendu dans tout travail.*

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout enseignant qui est intéressé par un stage de formation syndicale, syndiqué ou non syndiqué, qu'il travaille en maternelle, à l'école élémentaire, dans un Rased, ou comme remplaçant.

## COMMENT PARTICIPER ?

**Informer l'IA-DASEN sous couvert de votre IEN au plus tard**

**le 18 septembre 2022***

* *Vous pouvez utiliser et envoyer via votre boîte professionnelle notre modèle de lettre téléchargeable sur notre site*

Si aucun refus écrit de l'administration ne vous est parvenu avant les 15 jours qui précèdent le stage, cela vaut acceptation.

**Informer le SNUipp-FSU Aube en utilisant de préférence notre formulaire en ligne ***

**Toutes les infos ici !**

**https://10.snuipp.fr/article/stage-de-formation-syndicale-1-2**


## Contact

**3 bis rue Voltaire**
**10 000 Troyes**

**03-25-73-70-07**

**snu10@snuipp.fr**


## Blog

http://10.snuipp.fr

## Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.


*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*


Assurer une **formation** initiale et continue de qualité et permettre **le travail en équipe**

RESPECT!!! Du respect pour l'école publique